

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 V 244 Vœu relatif à l'aire piétonne des Halles.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par M. Jean-François LEGARET et les élus du Groupe UMP, relatif au contrôle des accès de la zone piétonne des Halles ;

Considérant la requalification du quartier des Halles ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris des 19 et 20 juin 2012 relatif aux aires piétonnes Montorgueil et les Halles, qui prévoyait notamment l'expérimentation de nouveaux plans de circulation ;

Considérant que la démarche engagée sur le quartier Montorgueil de suppression des dispositifs physiques de contrôle d'accès avec instauration de l'utilisation d'un disque livraison pour contrôler la durée d'arrêt des véhicules de livraison et de la limiter à 30 minutes s'est traduite par une très nette diminution de la circulation ;

Considérant les études préalables de diagnostic réalisées par les services de la Ville ;

Considérant la volonté de la Mairie de Paris de développer des modalités de livraison du dernier kilomètre permettant de réduire les nuisances associées aux livraisons et de répondre à l'enjeu de dédieselisation du parc de véhicules circulant à Paris ;

Considérant que dans ce but, en partenariat avec l'ADEME, la création d'un espace de logistique urbain visant à limiter les livraisons en voirie et à les faire assurer par des véhicules propres va être étudiée dans les espaces souterrains des Halles ;

Sur la proposition de M. Christophe NAJDOVSKI au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

La concertation sur de nouvelles modalités de gestion de l'aire piétonne des Halles soit lancée en vue d'une mise en œuvre à titre expérimental dès 2015.